

Résumé d'évaluation

Programme de gestion des ressources naturelles dans les territoires vulnérables (PACTE)

Pays : Tunisie

Secteur : ARB

Évaluateur : Baastel

Date de l'évaluation : Janvier 2022

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CTN1130 /CTN1200

Montant : 51 500 000 AFD + 2 millions FFEM

Taux de décaissement : 41 % et 54,5 % à la date de l'évaluation

Signature de la convention de financement : 28/11/2016

Date d'achèvement : 30/06/2025 et 31/12/2024 (à la date de l'évaluation)

Durée : 9 ans

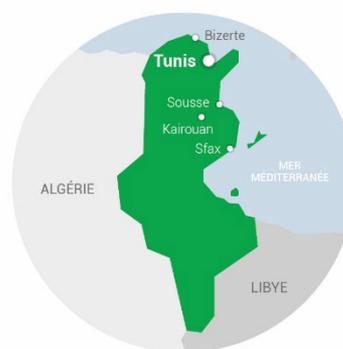
Contexte:

La Tunisie est confrontée à une surexploitation des ressources naturelles, en particulier concernant les ressources en eaux et en sols. Depuis la révolution en 2011, la population rurale manifeste une forme de défiance à l'égard des administrations centrales. Le programme PACTE traduit un changement d'approche en mettant en avant le dialogue et l'animation territoriale avec les partenaires locaux. Le programme cible 5 gouvernorats de la Tunisie dite « de l'intérieur » (Bizerte, le Kef, Kairouan, Sidi Bouzid et Siliana). Il vise un rééquilibrage territorial. Le programme finance des activités de lutte contre l'érosion et la dégradation des ressources forestières et contribue à ce titre pleinement au renforcement de la résilience climatique et hydrique des ces territoires et à l'adaptation au changement climatique.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage est assurée, au niveau national, par le ministère de l'agriculture, des ressources hydriques et de la pêche. D'un point de vue plus technique, le suivi est réalisé par une unité de gestion par objectifs créée au sein la direction générale de l'aménagement et de la conservation des terres, avec l'appui de la direction générale des forêts.

Au niveau régional, le pilotage est effectué au niveau de la division « Reboisement et protection des sols » des CRDA. Des ONG externes peuvent apporter leurs compétences en cours de mise en œuvre. La MOA doit également signer des conventions de partenariat, notamment avec l'Agence Foncière Agricole et l'Office de l'élevage et des pâturages.



Objectifs

Le projet se fixe trois objectifs distincts et complémentaires:

- Gérer durablement et rationnellement les ressources naturelles
- Contribuer au développement économique des territoires ruraux
- Asseoir les mécanismes favorables à une meilleure gouvernance du développement territorial

Réalisations attendues

Les réalisations attendues concernent à la fois le renforcement du dialogue et de la concertation par une sensibilisation accrue des parties prenantes et la réalisation de diagnostics territoriaux et des investissements physiques (notamment aménagements de conservation des eaux et des sols (CES) à l'échelle des bassins versants ou des exploitations ; mobilisation et valorisation des ressources en eau ; aménagements forestiers dans les forêts domaniales ou privées, amélioration des parcours ; désenclavement des territoires à travers l'aménagement de tronçons de piste et d'ouvrages de franchissement ; valorisation de filières agro-sylvo-pastorales par l'acquisition, au bénéfice des producteurs et de leurs organisations, de matériels et équipements de production, transformation ou commercialisation des produits).

Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet PACTE témoigne d'un bon alignement d'ensemble avec les stratégies nationales et locales en matière de gouvernance des ressources naturelles. Ce projet s'inscrit aussi dans l'approche promue par l'AFD et le FFEM en matière de développement intégré des territoires ruraux. En revanche, les activités contribuant à l'adaptation au changement climatique mériteraient d'être plus explicites.

Cohérence interne et externe

Le projet prend bien en compte les interventions passées (AFD, KfW, FAO). L'approche participative est saluée par l'ensemble des parties prenantes et le montage institutionnel est adapté aux objectifs poursuivis. Pour autant, la durée de mise en œuvre du projet apparaît trop courte, notamment pour mettre en place un véritable diagnostic en vue d'une approche participative. Les synergies entre les bailleurs, notamment concernant les activités génératrices de revenus, mériteraient d'être renforcées.

Efficacité

En l'absence des « Plans d'aménagement et de développement intégré territoriaux (PADITs) » qui accusent 2,5 ans de retard, peu de résultats sont visibles à mi-parcours. Les activités de renforcement de capacités mises en place par le CIRAD et France-Agri-Mer sont jugées satisfaisantes, quoique pâtissant du manque de réalisations concrètes. Le Covid 19 a ralenti la mise en œuvre des formations. Le projet a su s'adapter, notamment du fait d'un fort engagement des équipes opérationnelles, des partenaires et de l'AFD.

Efficience

Les ressources financières à disposition sont, semble-t-il, utilisées de manière efficiente même s'il est difficile d'être conclusif en l'absence de PADIT. On peut toutefois noter que pour des zones d'intervention de taille analogue, dans le cadre de plans de développement locaux multisectoriels, le budget moyen est de 3,5 millions d'euros pour le projet DARAL, financé par la KfW contre 8 millions pour le projet PACTE. Du fait du Covid et de problématiques de contractualisation, des retards importants dans le démarrage des activités ont été constatés.

Effets

Même si cela demande confirmation (évaluation à mi-parcours), la démarche participative à l'œuvre a permis de sensibiliser la population au développement territorial intégré à la gestion des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique.

Viabilité/Durabilité

Les approches territoriales et participatives sont innovantes en Tunisie et prometteuses. Néanmoins, elles méritent d'être ajustées pour être répliquables plus rapidement et à moindre coût. Le projet devra continuer à s'appuyer sur les partenaires régionaux pour s'inscrire dans la durée.

Conclusions et recommandations

- Il ressort de l'évaluation la pertinence de prolonger la durée du PACTE jusqu'à fin 2027 pour pouvoir mettre en œuvre les activités prévues, compte tenu du retard pris.
- Il apparaît pertinent de phaser en deux temps la mise en place de l'approche participative d'un côté et les investissements de l'autre pour ne pas être contraint dans la phase initiale par la nécessité de décaisser.
- Les activités génératrices de revenus qui constituent une demande forte des bénéficiaires finaux, gagneraient à être pensées en synergie avec les projets existants (DARAL, KfW; ODESYANO; PROFITS, FIDA).
- La prise en compte de l'adaptation au changement climatique gagnerait à être accrue dans les diagnostics territoriaux et l'explicitation des activités qui en découlent pourrait être renforcée. L'évaluation recommande également d'inclure un module de formation sur l'adaptation au changement climatique auprès des différents porteurs de projets et de s'appuyer, le cas échéant, sur une expertise externe.
- Simplifier (réduire le nombre d'indicateurs) et opérationnaliser le système de suivi-évaluation.
- Maintenir, voire renforcer, la coordination entre l'AFD et le FFEM.